

COMMUNE DE CHATELLERAULT

Délibération du conseil municipal

du 17 avril 2014

n° 8

page 1/2

RAPPORTEUR : Monsieur Jean-Pierre ABELIN

OBJET : Désignation de représentants à la SEM Habitat du Pays Châtelleraudais

Mesdames, Messieurs,

L'article L1524-5 du code général des collectivités territoriales prévoit que, dans une société d'économie mixte locale, toute collectivité territoriale actionnaire a droit au moins à un représentant au conseil d'administration désigné en son sein par l'assemblée délibérante concernée.

La commune de Châtellerault est actionnaire de la SEM Habitat du Pays Châtelleraudais dont elle détient 52,50% du capital.

* * * * *

VU l'article L1524-5 du code général des collectivités territoriales,

VU les statuts de la SEM Habitat du pays châtelleraudais,

CONSIDERANT la nécessité de désigner des représentants de la commune au sein de la SEM Habitat du pays châtelleraudais,

Le Conseil municipal, ayant délibéré, décide :

– de désigner Jean-Pierre ABELIN en tant que délégué aux assemblées générales ordinaires, extraordinaires et spéciales et représenter la commune actionnaire ;

COMMUNE DE CHATELLERAULT

Délibération du conseil municipal

du 17 avril 2014

n° 8

page 2/2

– de désigner 5 représentants de la commune au sein du conseil d'administration de la SEM Habitat du pays Châtelleraudais :

- Jean-Pierre ABELIN
- Jacques MELQUIOND
- Mohamed BEN EMBAREK
- Yasin ERGÜL
- Philippe MIS

et les autoriser à représenter la commune dans leurs fonctions d'administrateur.

- d'autoriser Jean-Pierre ABELIN à porter sa candidature aux fonctions de président du conseil d'administration de la SEM Habitat du Pays Châtelleraudais et à accepter, au nom et pour le compte de la commune de Châtellerault, les fonctions de président du conseil d'administration de la SEM Habitat du Pays Châtelleraudais ainsi que tous mandats spéciaux qui lui seraient confiés, par le conseil d'administration de la SEM Habitat du Pays Châtelleraudais.

Pour : 29

Contre : 0

Abstentions : 8

MM. Guerin, Baraudon, Ganivelle, Michaud
Mmes Mery, Metais, Weinland, Pesnot-Pin

Certifiée exécutoire

Par le maire de CHATELLERAULT

Transmis à la sous-préfecture, le 24/04/2014 n° 3992

Publié au siège de la mairie, le 24/04/2014

Pour ampliation,

Pour le président et par délégation,

La responsable du service juridique

Nadège GROLLIER